

PLAN D' ACTIONS ANNUEL 2026

Table des matières

Plan d'actions annuel 2026 – Trame de rédaction.....	1
Introduction	1
Gouvernance	1
État de conformité du périmètre d'action	2
Moyens humains et Budget alloués.....	2
Ressources humaines	2
Formation	3
Budget	3
Actions planifiées sur 2026	3
Version du document	4

INTRODUCTION

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Groupe BPCE a élaboré un schéma pluriannuel sur la période 2025-2027 pour la mise en accessibilité des services numériques de l'ensemble de ses entités, dont BPCE SA.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce schéma pluriannuel en cohérence avec le niveau de maturité de chaque entité du Groupe BPCE, celui-ci doit être décliné en plan d'actions annuel par ces dernières.

Le présent plan d'actions annuel de la DSI Corporate concerne l'année 2026. Il définit à son échelle, en cohérence avec les ambitions définies par le Groupe BPCE :

- Le périmètre d'action et son état de conformité,
- Les moyens humains et le budget alloués pour la mise en œuvre des actions à réaliser sur l'année,
- Les actions planifiées sur l'année.

Le plan d'actions pourra être mis à jour dans le cours de l'année dans le cadre de la gouvernance en place et fera l'objet d'un bilan à son issue.

Gouvernance

La gouvernance de la mise en accessibilité du Groupe BPCE repose sur une filière accessibilité créée afin de :

- Veiller à la conformité réglementaire.
- Définir les ambitions du Groupe et les actions prioritaires à mener, suivre et piloter l'application des normes d'accessibilité par toutes les entités du Groupe.
- Améliorer l'expérience utilisateur des clients et collaborateurs du Groupe BPCE.
- Permettre une efficacité opérationnelle.

Cette filière est constituée de plusieurs d'acteurs qui portent ensemble les enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Parmi ceux-ci, le référent accessibilité local est le point d'entrée de son entité afin de garantir la conformité et l'amélioration continue de l'accessibilité numérique. En lien avec les autres acteurs de la filière accessibilité du Groupe, il a pour principales missions de :

- Veiller au respect des normes d'accessibilité.
- Piloter la mise en accessibilité.
- Sensibiliser les différents publics (achats, IT, communication, RH, etc.) aux exigences d'accessibilité numérique.

ÉTAT DE CONFORMITE DU PERIMETRE D'ACTION

Comme indiqué dans le schéma pluriannuel du Groupe BPCE, son champ d'application défini à date est le suivant :

- Grand public : sites institutionnels et réseaux sociaux.
- Clients particuliers : sites et espaces clients web et mobile, contrats et documents numériques.
- Périmètre collaborateur : socle commun à l'ensemble des collaborateurs, à commencer par les outils du quotidien RH, Workplace et Communication.

Pour l'année en cours, les actions de mise en accessibilité de la DSI Corporate couvriront ainsi le périmètre prioritaire suivant :

- Grand public : 3 sites et applications
- Collaborateurs : 7 sites et applications

Soit un total de 10 services numériques.

MOYENS HUMAINS ET BUDGET ALLOUES

Ressources humaines

Les ressources humaines pour la mise en accessibilité des services numériques du Groupe BPCE correspondent à ce jour aux membres de la filière accessibilité dont fait partie le référent accessibilité local de BPCE SA, avec la contribution à temps partiel de plus de 50 personnes.

Les collaborateurs de la DSI Corporate seront mobilisés en fonction de leurs compétences, dans le cadre des actions planifiées.

Formation

Afin d'assurer une accessibilité optimale et pérenne de ses services numériques la DSI Corporate s'assure de la montée en compétences de ses équipes.

Ainsi, sur l'année 2026, des sessions de formation seront planifiées sur les thématiques suivantes :

- Sensibilisation à l'accessibilité
- Développer accessible (web...)
- Comprendre les enjeux de l'accessibilité dans la conduite de projet

L'ensemble des collaborateurs de la DSI Corporate sera par ailleurs régulièrement sensibilisé aux enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Budget

Pour l'année 2026, BPCE SA a sanctuarisé une enveloppe budgétaire dédiée afin de concrétiser les actions planifiées et ambitions du Groupe BPCE en matière d'accessibilité numérique.

ACTIONS PLANIFIEES SUR 2026

Pour l'année 2026, la DSI Corporate a planifié les actions suivantes :

TYPE	ACTION	RESPONSABLE	ÉCHEANCE	AVANCEMENT	RESULTAT
Mise en accessibilité	Pour l'ensemble de nos nouveaux projets éligibles à l'accessibilité, initialisation d'une démarche de mise en accessibilité	Responsables des sites concernés	T4 2026	À faire	Questionnaire d'éligibilité rempli et mise en place d'actions correctives par les projets éligibles

Mise en accessibilité	Audit, remédiation des problèmes d'accessibilité numérique du périmètre prioritaire 2026 pour conformité RGAA >= 50% (et 60% pour les sites ouverts au public) et publication du taux d'accessibilité	Responsables des sites concernés	T4 2026	À faire	Publication des % de conformité au RGAA sur chaque site & application prioritaire
Socle de compétences	Sensibilisation et formation dédiées à l'accessibilité numérique	Equipe transformation de la DSI Corporate et Chapters d'animation de compétences	T4 2026	À faire	Montée en compétences progressive des métiers concernés de la DSI Corporate
Plan d'actions annuel	Rédaction du bilan de l'année 2026	Référent accessibilité DSI Corporate	T4 2026	À faire	Publication du bilan annuel sur chaque site & application prioritaire
Plan d'actions annuel	Élaboration du plan d'actions annuel 2027	Référent accessibilité DSI Corporate	T4 2026	À faire	Publication du plan annuel sur chaque site & application prioritaire

VERSION DU DOCUMENT

Version du document	Date de publication	Commentaire
Version initiale	29/07/2026	